

Acquisition ou renouvellement d'une concession funéraire ou case colombarium

Pour pouvoir acquérir ou renouveler une concession funéraire ou une case colombarium au cimetière de Luzarches, certaines conditions sont à remplir.

Les conditions pour l'acquisition d'une concession en cas de décès familial :

- Le défunt était domicilié à Luzarches
- Le défunt est décédé à Luzarches

Démarche

- Remplir la fiche de renseignement « achat ou renouvellement de concession » disponible dans la rubrique documents
- Pièce d'identité des concessionnaires
- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de trois mois
- Certificat de décès

L'attribution d'une concession dépend aussi de la disponibilité dans le cimetière de la ville.

Renouvellement

Tout ayant-droit peut renouveler sa concession avec l'accord des autres ayant-droits.

Documents

[fiche de renseignement cimetière 2022](#)

Contact

Mairie de Luzarches

Service accueil / cimetière - Place de la Mairie - 95270 Luzarches

01 30 29 54 54

mairiedeluzarches@luzarches.net